

Discours de Claude Prélo prononcé sous la Coupole de l'Académie française, qui accueillait l'Académie romande, le vendredi 27 septembre 2018.

Mesdames, Messieurs, merci d'être ici. Mesdames les responsables de l'Académie française qui nous recevez si aimablement, merci de votre accueil.

Mes premiers contacts avec la France ont eu lieu dans mon tout jeune âge, peut-être même avant ma naissance. Je m'explique.

Durant l'Occupation, mes parents, brave couple suisse installé à Genève, pleuraient lorsqu'ils entendaient la Marseillaise à la radio. (On ne saura jamais, de toute évidence, quelle était cette radio).

Pour en venir aux origines de notre langue, Genève occupe une place particulière dans l'Histoire, je parle, bien sûr, du déclenchement de la conquête des Gaules par Jules César. Il est question, naturellement, de la Gaule centrale et de celle du nord, puisque la Gaule du sud est romaine, à l'époque depuis 60 ans. De même nos ancêtres les Gaulois de l'est, j'ai nommé les Helvètes, ont joué, bien malgré eux, un rôle de premier plan dans cette guerre. Ces Helvètes ayant été le premier peuple gaulois à être attaqué et vaincu par les légions de César, il est bien évident que s'ils avaient été victorieux, Rome n'aurait pas pu pousser sa guerre plus loin et que la conquête des Gaules n'aurait alors pas eu lieu. La langue française, ici, à Paris, n'existerait pas ! A Genève, elle n'existerait que sur la rive gauche du Rhône - à peu près la moitié de la ville. Mais on ne refait pas l'Histoire.

Rappelons les faits – dont il n'existe, par ailleurs, aucun témoignage objectif, puisqu'ils ont été relatés par le vainqueur : Jules César lui-même.

Depuis 118 avant J.-C., donc depuis 60 ans, Genève fait partie intégrante de l'Empire romain. Ses habitants ne sont pas helvètes mais allobroges. Elle est la dernière ville (ceci vu de Rome) de la province transalpine – cité frontière avant le pays des Helvètes... et des autres Gaulois encore libres. Genava est alors située sur la rive gauche du Rhône, lequel constitue la frontière. Nous sommes en 58 avant J.-C...

César apprend que les Helvètes, – ou des Helvètes - en grand nombre, vont migrer en direction de la Saintonge, région que Divico, le chef des Helvètes, aurait connue cinquante ans plus tôt à l'occasion de la bataille d'Agen. Cette bataille au cours de laquelle les Tigurini(s), des Helvètes de l'ouest, alliés aux Cimbres, aux Teutons et aux Ambrons, ont infligé une cuisante défaite aux légions romaines.

César, à la tête de ses cohortes, fait route vers Genève, à marche forcée.

Étrange époque ! Les Helvètes se mettent en route avec femmes et enfants, après avoir incendié leurs villages, leurs fermes, leurs récoltes, leur surplus alimentaire, afin de s'interdire tout retour. Tout espoir de retour. – Mais aussi, nous dit César, pour éviter que les redoutables Germains ne puissent à leur place s'installer sur le futur plateau suisse... Curieuse logique... Mais peut-être qu'en réalité, c'est bien César lui-même qui projette ici SA logique sur celle des Helvètes...

Comprenons bien que César a la possibilité de les laisser partir et de faire occuper le pays.

Un pays dès lors inhabité ! sans coup férir, sans le moindre combat...

Ceci est un mystère, encore un mystère de l'Histoire...

Mais pas tant que ça si l'on songe que la migration des Helvètes n'est qu'un prétexte (bienvenu !) pour intervenir en Gaule.

On comprend, alors, que César *veut* faire combattre ses légions, tout de suite, quel que soit l'adversaire, de manière à aguerrir ses troupes... et remporter une première victoire, pas trop difficile, qui lui permettra de pousser plus loin.

Après la sanglante défaite de Bibracte, il ne reste qu'un tiers des Helvètes... César les renvoie dans leur pays.

Puis ce sera pour César la victoire d'Alésia, pour Vercingétorix, le désastre qui ouvrira toute grande la porte des Gaules à l'envahisseur.

Comme bien d'autres Gaulois, les Helvètes avaient tenté de porter secours à Vercingétorix, assiégé avec ses troupes, pris au piège d'Alésia...

Une armée helvétique forte de 8000 hommes avait été envoyée sur place, en pure perte.

A la suite de quoi le pays des Helvètes allait perdre assez vite son indépendance. Nous sommes en 52 avant J.-C..

Bien des siècles plus tard, Napoléon lui-même, replongé dans l'histoire romaine et méditant sur la guerre des Gaules - à Sainte-Hélène - avouera ne pas comprendre le pourquoi de cette victoire de César sur un adversaire bien supérieur en nombre.

Peu à peu la langue latine va s'implanter dans les Gaules du nord, alors qu'elle était déjà présente à Genève – et, bien sûr, en Gaules du sud – depuis 66 ans lors de la chute d'Alésia.

1439 ans plus tard, le latin est encore présent à Genève, mais seulement sous sa forme écrite, car il n'est plus parlé, plus compris par Monsieur et Madame Tout-le-Monde.

Le roman, langue populaire qui diffère d'une région à l'autre, supplante la vieille langue latine.

En 1387, les Autorités de Genève proclament que la justice se rendra désormais en langue romane – c'est-à-dire en français. Un français sans doute un peu différent du nôtre, une forme de savoyard.

En France, l'ordonnance de Villers-Cotteret, promulguée en 1539 par François 1^{er}, impose l'usage du français (en l'occurrence le francien) dans tous les actes judiciaires et notariés.

De ce fait l'idiome de l'Ile-de-France supplantera peu à peu les autres dialectes.

En 1635, est fondée l'Académie française.

A partir de 2002, de nombreux vocables régionaux, notamment suisses, savoyards (ce sont souvent les mêmes) et autres, font leur entrée dans divers dictionnaires et encyclopédies.

En 2009, intervient la résurgence de l'Académie romande.

Mesdames, Messieurs, j'ai dit; merci de votre sympathique attention.

Claude Prélo
Président de l'Académie romande